

OFFRE DE PARRAINAGE
50 € offerts au parrain sous conditions⁽¹⁾
valable du 12 mai 2022 au 22 juin 2022 inclus
dans la limite des 100 premiers parrainages

Formulaire à joindre au bulletin d'adhésion du filleul.



DESCRIPTION DE L'OFFRE DE PARRAINAGE

50 € offerts sous conditions⁽¹⁾

pour le parrain, personne majeure, détenteur d'un contrat **Evolution Vie⁽²⁾** ou **Evolution PER⁽³⁾** en cours, **sous réserve que le filleul adhère au contrat Evolution Vie⁽²⁾** dans le cadre des offres de bienvenue de 120 € ou de 350 € en vigueur du 12/05/2022 au 22/06/2022 inclus.

Ces offres de bienvenue sont conditionnées à une première demande d'adhésion avec un versement initial d'un montant minimum de 2 000 € pour la prime de 120 €, ou une première adhésion avec un versement initial d'un montant minimum de 8 000 € pour la prime de 350 €. Dans les deux cas, le versement initial doit être investi à hauteur de 30 % minimum en gestion sous mandat* (quelle que soit l'orientation de gestion) et/ou en gestion libre sur un ou plusieurs supports en unités de compte* **présentant un risque de perte en capital** éligible(s) au contrat à la date de réception de la demande d'adhésion - hors Aviva Monétaire ISR A (FR0007437546) - La date de réception de la demande d'adhésion complète accompagnée du coupon de l'offre faisant foi.



PARTIE À REMPLIR PAR LE FILLEUL

INFORMATIONS SUR LE PARRAIN

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Téléphone mobile : Email :

Assurancevie.com versera la **prime de 50 €** par virement bancaire dans les 60 jours suivant la fin de la période de renonciation au contrat du filleul, sur le compte bancaire du parrain (compte courant uniquement). À défaut de RIB pré-enregistré ou joint au dossier, Assurancevie.com se rapprochera du parrain pour obtenir ses coordonnées bancaires.

Je soussigné(e), joins le présent formulaire à ma première demande d'adhésion au contrat Evolution Vie⁽²⁾ dûment complétée et signée ainsi que le bon de l'offre de bienvenue afin que mon parrain bénéficie de l'offre correspondante.

Signature du filleul (si l'adhérent est mineur, signature des deux représentants légaux et celle de l'enfant de plus de 12 ans) :

***Pour rappel, l'investissement sur les supports en unités de compte dans le cadre de la gestion sous mandat ou de la gestion libre présente un risque de perte en capital. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**



⁽¹⁾ Offre limitée aux 100 premiers parrainages reçus entre le 12 mai 2022 et le 22 juin 2022 inclus.

Offre réservée uniquement aux parrains, personnes physiques majeures ayant leur résidence principale en France, détenteurs d'un contrat d'assurance vie Evolution Vie et/ou d'un contrat d'épargne-retraite Evolution PER, et aux filleuls, personnes physiques ayant leur résidence principale en France.

Les filleuls doivent être de nouveaux clients d'Assurancevie.com. Ils doivent effectuer une 1^{ère} demande d'adhésion à un contrat Evolution Vie reçue entre le 12 mai 2022 et le 22 juin 2022 inclus (date de réception de la demande d'adhésion complète faisant foi), accompagnée du formulaire de parrainage, sous réserve d'acceptation par Assurancevie.com.

Offre limitée à 10 parrainages pour un parrain pour l'opération en cours, et à 10 parrainages maximum par année civile. Au-delà de ces plafonds, aucune prime ne sera versée au parrain. Toutefois, les filleuls pourront quant à eux percevoir leur prime. Offre limitée à 1 contrat par filleul.

Offre non cumulable avec d'autres opérations commerciales actuellement proposées par Assurancevie.com.

⁽²⁾ **Evolution Vie** est un contrat d'assurance vie de groupe à adhésion facultative de type multisupport souscrit par l'ADER auprès d'Aviva Vie commercialisé par Assurancevie.com.

Aviva Vie est une Société Anonyme d'Assurance Vie et de Capitalisation au capital de 1 205 528 532,67 €, entreprise régie par le Code des assurances dont le siège social est situé au 70 avenue de l'Europe, 92270 Bois-Colombes, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 732 020 805.

ADER, Association pour le Développement de l'Épargne pour la Retraite est une Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé au 24-26, rue de la Pépinière 75008 Paris.

⁽³⁾ **Evolution PER** est un contrat de groupe ayant pour objet la couverture d'engagements de retraite supplémentaire, souscrit par l'APACTE auprès d'Aviva Retraite Professionnelle et commercialisé par Assurancevie.com.

Aviva Retraite Professionnelle est une Société Anonyme au capital de 305 821 820 €, il s'agit d'un Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances, dont le siège social est situé au 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes, immatriculé au R.C.S. de Nanterre sous le n° 833 105 067.

APACTE - Association de promotion des actions pour l'épargne retraite - est une Association sans but lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé au 24-26 rue de la Pépinière 75008 PARIS.

Assurancevie.com est une société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est situé 13 rue d'Uzès, 75002 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 880 568 423 ainsi qu'à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, www.orias.fr) sous le n° 20 001 801. Conseiller en Investissements Financiers (CIF), membre de l'ANACOFI-CIF.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données collectées vous concernant. Vous pourrez exercer vos droits, par simple demande formulée par mail à l'adresse suivante : service-client@assurancevie.com.

Document à caractère publicitaire à jour au 12/05/2022.

OFFRES DE BIENVENUE

Du 12 mai 2022 au 22 juin 2022 (inclus), les nouveaux adhérents peuvent bénéficier d'une prime de bienvenue sous conditions⁽¹⁾!

Formulaire à joindre au bulletin d'adhésion, accompagné d'un RIB.

Je soussigné(e) _____ souhaite adhérer au contrat d'assurance vie Evolution Vie et bénéficier de l'offre (cochez la case) :



120€ offerts
Sous conditions ⁽¹⁾ , pour un versement initial de 2 000 € minimum investi à 30% minimum sur des supports en unités de compte* <u>présentant un risque de perte en capital</u> (hors Aviva Monétaire ISR A (FR0007437546)).



350€ offerts
Sous conditions ⁽¹⁾ , pour un versement initial de 8 000 € minimum investi à 30% minimum sur des supports en unités de compte* <u>présentant un risque de perte en capital</u> (hors Aviva Monétaire ISR A (FR0007437546)).

⁽¹⁾Offres réservées aux nouveaux adhérents auprès d'Assurancevie.com d'un contrat assuré par Aviva Vie, valables sous réserve d'acceptation par Assurancevie.com, dans le cadre d'une première demande d'adhésion au contrat Evolution Vie par une personne majeure (ou mineure dûment représentée), reçue par Assurancevie.com entre le 12 mai 2022 et le 22 juin 2022 inclus, avec un versement initial d'un montant minimum de 2 000 € pour la prime de 120€, ou d'un montant minimum de 8 000 € pour la prime de 350 €. Dans les deux cas, le versement initial doit être investi à hauteur de 30% minimum en gestion sous mandat (quelle que soit l'orientation de gestion) et/ou en gestion libre sur un ou plusieurs supports en unités de compte* éligible(s) au contrat à la date de réception de la demande d'adhésion - hors Aviva Monétaire ISR A (FR0007437546) - La date de réception de la demande d'adhésion complète accompagnée du coupon de l'offre faisant foi.

Assurancevie.com versera la prime par virement, dans les 60 jours après la période de renonciation, sur le compte bancaire de l'adhérent (compte courant uniquement) _____ (nom de ma banque).

Veillez obligatoirement joindre le RIB (IBAN) de votre compte.

Offres réservées aux nouveaux adhérents auprès d'Assurancevie.com d'un contrat assuré par Aviva Vie et valables uniquement pour une première demande d'adhésion au contrat d'assurance vie Evolution Vie. Ces offres ne doivent pas constituer un élément déterminant de votre choix d'investissement, Assurancevie.com diffusant régulièrement des offres de bienvenue.

***Pour rappel, l'investissement sur les supports en unités de compte dans le cadre de la gestion sous mandat ou de la gestion libre présente un risque de perte en capital. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

Fait à :

Le :

Signature :

(Si l'adhérent est mineur, signature des deux représentants légaux et celle de l'enfant de plus de 12 ans)



Evolution Vie est un contrat d'assurance vie de groupe à adhésion facultative de type multisupport souscrit par l'ADER auprès d'Aviva Vie commercialisé par Assurancevie.com.

ADER, Association pour le Développement de l'Épargne pour la Retraite est une Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé au 24-26, rue de la Pépinière 75008 Paris.

Aviva Vie est une Société Anonyme d'Assurance Vie et de Capitalisation au capital de 1 205 528 532,67 €, entreprise régie par le Code des assurances dont le siège social est situé au 70 avenue de l'Europe, 92270 Bois-Colombes, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 732 020 805.

Assurancevie.com est une société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est situé 13 rue d'Uzès, 75002 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 880 568 423 ainsi qu'à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, www.orias.fr) sous le n° 20 001 801. Conseiller en Investissements Financiers (CIF), membre de l'ANACOFI-CIF.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données collectées vous concernant. Vous pourrez exercer vos droits, par simple demande formulée par mail à l'adresse suivante : service-client@assurancevie.com.

Document à caractère publicitaire à jour au 12/05/2022.